

Participation : 500 € dé-prime !!! mais pour l'avenir, toutes nos autres demandes sont validées...

Ce jeudi 28 mai, la Direction a réuni les organisations syndicales afin de négocier la formule dérogatoire de la participation pour 2026 (versé en 2027) ainsi que le plafonnement des primes.

Lors de cette réunion, la **CFDT** a réitéré les pistes de négociations dans l'intérêt des salariés et a demandé à nouveau :

- de conserver la mutualisation au niveau de toutes les sociétés du groupe incluant le cas échéant la filiale Bromo, → **Obtenu**
- un niveau de prime sur 2025 suffisant pour ne pas générer de frustration, **voir ci-dessous**
- de revoir la formule de la participation pour le futur en ne gardant que les éléments opérationnels et en retirant les éléments Euro/Dollar. → **Obtenu**
- de rester cohérent avec le résultat d'exploitation (fruit du travail des salariés) plutôt que des résultats financiers → **Obtenu**
- de revoir le dispositif de plafonnement → **dispositif abrogé**
- de réduire la part liée au salaire brut (40% actuellement) → **en cours de discussion**

La **CFDT** a su faire des propositions réalistes et argumentées qui porteront leurs fruits par la récompense plus juste du travail des salariés du groupe au travers un dialogue social de qualité pour les années à venir. La direction propose un accord sur 1 an avec une formule plus simple et neutralisant les effets financiers indépendants du travail des salariés sous forme d'un accord présenté le 8 juin.

En parallèle la **CFDT** demandait un supplément de participation à hauteur de 1500€ (**ce que la nouvelle formule aurait d'ailleurs donné**).

La direction propose :

- 500€ pour 12 mois de présence indépendamment du salaire brut.
- Mêmes règles fiscales et sociales de la participation
- Campagne de choix spécifique après la campagne actuelle avec versement au 31 juillet

Si le dialogue social a permis des avancées majeures sur la formule future, la **CFDT** déplore que le montant du supplément de participation (500€) ne soit pas à la hauteur des efforts exceptionnels fournis par les salariés en 2025. Le compte n'y est pas pour récompenser la réussite des livraisons.

Toutefois, la nouvelle formule répond à nos demandes et est plus avantageuse pour les salariés (en regardant sur les 10 dernières années) et sera effective pour les années à venir.

